

Présents :

Equipe de la maire de St Benoit

Mr Burgevin (M.Le Maire)

M.Desponts Mathieu (Directeur)

M. Ludovic Fournier (Animateur)

Mme Sandrine Moreau (ATSEM)

Mme Pascale Gidoïn (ATSEM)

Mme Blondie Valérie (DGS)

Mme Sophie Marois (Animatrice)

Mme Marie-Pierre Agogué(Cantine)

Mme Maryvonne Chagnon (Cantine)

Mme Stéphanie Dufourd (ATSEM)

Représentants des parents d'élève

Mme Pereira Laëtitia (Présidente APE)

Mme Colmant Laurence

Mme Lubin Julie

M.Courtes Ulrich

Mme Lecuyer Karen

Mme Person Carine

Mme Balle Céline

Excusés :

Mme Labreure Gwénaëlle

Mme Coutelier Barbara

1. Présentation des TAP

a) Le cadre

Il est rappelé aux participants le cadre éducatif et pédagogique des TAP.

Un PEDT (Projet Educatif Territorial) encadre les animations TAP pour tous les enfants de la commune de Saint Benoit Sur Loire.

Les objectifs éducatifs sont principalement :

- Favoriser la complémentarité entre les enfants
- Respecter les rythmes de vie
- Encourager l'accès à la culture
- Encourager la confiance en soi

Les objectifs pédagogiques sont :

- Permettre à l'enfant d'avoir un temps de loisir
- Favoriser le développement et l'autonomie
- Favoriser l'acquisition de savoirs techniques
- La solidarité et la diversité
- L'intégration de tous
- Développer l'esprit critique
- Apprentissage de la démocratie

b) Les moyens

Les moyens humains

Pour les TAP, la réglementation demande 1 adulte pour 18 enfants de plus de 6 ans et 1 adulte pour 14 enfants de moins de 6 ans.

Sur la commune, l'équipe est composée d'un coordinateur, 2 animatrices avec BAFA et 3 ATSEM.

Pour les moins de 6 ans, 1 animatrice et 2 ATSEM encadrent une moyenne de 20 enfants.

Pour les plus de 6 ans, 1 coordinateur-animateur et 1 animatrice encadrent une moyenne de 30 enfants.

Rôle du coordinateur :

- Gérer la mise en œuvre des TAP
- Gérer les intervenants et organiser les réunions de travail
- Veiller à la cohérence des programmes d'atelier par rapport au projet pédagogique
- Gérer les inscriptions et la liste des enfants
- Présence terrain

Rôle de l'animateur :

- Garant de la sécurité physique des enfants
- Ecoute et affectif des enfants
- Force de propositions
- Adapte les activités à l'âge des enfants
- Gère son animation
- Respecte les enfants

Les moyens matériels

L'équipe peut avoir recours à la cour d'école, la classe n°9, la salle polyvalente (pour les plus de 6 ans) et le City Stade.

Des indicateurs qualitatifs et quantitatifs sont mis en place.

Le nombre d'inscrits pour les plus de 6 ans est en augmentation par rapport à 2015 : 30 vs 23.

Pour les moins de 6 ans, l'effectif est stable.

L'équipe animation précise également qu'ils constatent une meilleure transmission des inscriptions, ce qui permet une meilleure organisation des ateliers, car en début d'année de nombreux enfants étaient présents sans être inscrits.

c) Les activités

Pour les moins de 6 ans, le rythme est toujours le même : un premier temps extérieur pour faire une coupure avec l'école, puis une chanson pour recentrer l'attention des enfants et l'activité peut commencer.

	Moins de 6 ans *	Plus de 6 ans
Cycle 1	La nature qui nous entoure : sorties extérieures avec ramassage des éléments de la nature et confection d'un livre de recueil	Sport collectif (basket, football, handball, baseball, ultimate)
Cycle 2	Halloween : création de déguisements et finalisation par une boum Noël : création d'une maquette exposée au marché de Noël et création d'une chanson de Noël	Monde de la vidéo : découverte des métiers de l'audiovisuel Attention, le cycle se terminera fin janvier de façon à mener à bien le projet et permettre une visualisation du travail pour les parents en fin d'année
Cycle 3	Découverte « des métiers qui sauvent des vies » : jeux puis création d'une histoire autour des métiers qui sauvent pour aboutir sur une création : photographies ou film	2 ateliers au choix : <ul style="list-style-type: none">- Graff : sensibiliser les enfants à une forme de création moderne. L'objectif est la réalisation d'un musée extérieur en rapport avec la ville de St Benoit.- Scientifique : apprentissage des sciences et des techniques (réalisations de petites expériences ludiques)

d) Question

- Pourquoi le gymnase n'est-il pas disponible pour les TAP alors que ces derniers sont d'1h30 ?
Le planning d'occupation du gymnase est très chargé (collège, écoles publiques, école privée) : les seules disponibilités sont le vendredi de 15h à 16h. La fermeture temporaire de la piscine de Dampierre impacte directement le taux d'occupation du gymnase.

2. La pause méridienne

La pause méridienne se décompose par un repos de l'enfant puis la restauration puis l'après repas.

Les objectifs principaux sont :

- Les habitudes à l'hygiène
- Le développement de l'autonomie
- Un repas convivial
- Moment de détente
- Faire prendre conscience de l'intérêt d'une bonne alimentation

Les moyens :

- Temps de repas limité à 50 minutes

- Temps entre chaque plat réduit
- Pour les grands : apporter son assiette, ses couverts et verre en bout de table puis un responsable de table (qui change tous les jours) repose les éléments sur un chariot

Les effectifs :

Le nombre moyen de grands est de 65 enfants, les petits sont en moyenne 40, auxquels il faut ajouter 8 élèves de St Joseph.

3 personnes gèrent les grands et 2 personnes s'occupent des petits.

Les cantinières ont suivi une formation sur l'alimentation qui a permis de mettre en place un grammage adapté à chaque âge des enfants. Si des enfants souhaitent avoir du rabe, cela ne lui est pas refusé, dans la mesure du raisonnable.

3. Les questions

- Qui remplacera Laura ?
Le contrat de Laura se termine au 12 janvier, date à laquelle elle sera remplacée par Ludovic.
- Est-il possible d'avoir un trombinoscope pour le personnel et les accompagnants de la cantine ?
Ce point sera décidé après consultation de l'équipe.
- Il est réalisé des exercices incendie à l'école, est-ce obligatoire pour la cantine ?
Il n'y a pas d'obligation réglementaire pour la cantine.
- Est-il possible d'appliquer les règles liées au « cahier noir » et au règlement intérieur de la cantine afin d'avoir une équité dans les sanctions avec tous les enfants ?
Les enfants perturbateurs sont inscrits dans le cahier noir puis convoqués par M. Le Maire avec les parents. Si ces derniers ne répondent pas à l'invitation, il est plus difficile de gérer la situation.

Les encadrants ainsi que le Maire ont rappelé qu'ils étaient disponibles pour discuter avec les parents.